



Délibération n° 1 Bis

Conseil Municipal du Jeudi 26 juillet 2018

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
8.5 – Politique de la ville – habitat- logement

Le Jeudi 26 Juillet deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
18/07/2018

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 11

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33
Arrivée de Mme BEURAIN à 18 h 40

Affiché le 27/07/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Maryse MAILLART, **Adjoint**, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Philippe FAIT, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Gérard ANDRE à Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Richard KASPRZAK à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Christian RAMET, Madame Martine GHEZAL à Madame Angélique COUSIN, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER à Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE;

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33 (Arrivée de Madame Christelle BEURAIN à 18 h 40).

Secrétaire de séance : Madame Kathy HANQUEZ

Objet : Mise à disposition d'un terrain au village Arc-en-Ciel à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois en vue de la création et l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Mise à disposition d'un terrain à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois en vue de la création et l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-170 du 12 juillet 2018 de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois,

Considérant que dans le cadre de la politique de la ville, un projet d'investissement a été identifié à la fois par les partenaires et les habitants du quartier Renaissance consistant en la réalisation d'une aire de jeux à destination des enfants de 3 à 12 ans, permettant ainsi aux familles de se réunir et de renforcer le lien parents-enfants,

Considérant le financement de ce projet évalué à 41 546,79 € HT à parts égales par la CA2BM et la Région Hauts-de-France,

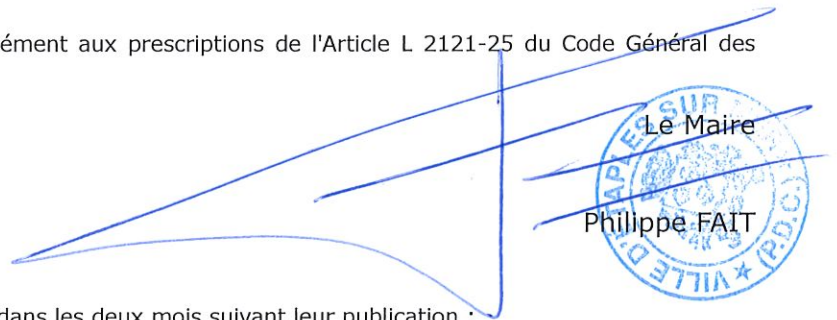
Considérant la convention ci-annexée de mise à disposition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BB n°281 (croisement de la rue Alfred de Musset et de l'avenue du Vieux Moulin) qui prévoit notamment l'entretien et la maintenance de cet équipement par la Ville d'Etaples-sur-mer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BB n°281 afin d'y réaliser une aire de jeux,
- d'autoriser la prise en charge par la Ville d'Etaples-sur-mer de l'entretien et de la maintenance de ce nouvel équipement.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Vu pour être affiché le 27 Juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire
Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180726-del1bis-2672018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018